



3003 Berne, le 30 juin 1975

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

Gr. 877.3. - C1/md
Visite d'une délégation grecque

MM. H. H. C. à son retour		
EPD	02.07.75	17
Ref.	A.C.H. Gr. 111.0	

Note relative à la visite en Suisse
de M. le Directeur général Lagacos

Le vendredi 30 mai 1975, M. le Directeur général Lagacos (Ministère des affaires étrangères) accompagné de M. l'Ambassadeur Protonotarios a été reçu à la Division du commerce. M. Lagacos, nouvellement nommé au poste de Directeur général (anciennement il fonctionnait comme ambassadeur à Chypre) désirait prendre contact afin de procéder à un échange de vues sur les relations économiques entre les deux pays. Participaient du côté suisse à cette entrevue: MM. Languetin, Roethlisberger et Clerc. Les discussions qui ont eu lieu entre les deux délégations se sont prolongées lors d'un déjeuner de travail au Schweizerhof sur l'invitation de M. le Directeur Jolles et d'un dîner offert à l'Ambassade de Grèce par M. l'Ambassadeur Protonotarios. M. l'Ambassadeur Muller et M. A. Hay de la Banque nationale ont participé au déjeuner¹⁾ ainsi que du côté grec MM. Papadakis (nouveau conseiller économique) et Mahairidis, attaché commercial.

Dans une atmosphère très détendue, les sujets suivants ont été abordés lors de ces entretiens:

- I La situation économique et politique en Grèce
- II Les relations économiques bilatérales
 - a) la question du vin
 - b) le marketing en Suisse de fruits, de légumes et de produits des industries alimentaires.
- III La question des relations de la Grèce avec la Communauté européenne et la possibilité de conclure un accord intérimaire de libre-échange avec la Suisse

1) M. Veyrassat, du Vorort, malade, s'était fait excuser.

I La situation économique en Grèce

M. Lagacos brosse d'entrée un tableau assez sombre de la situation économique en Grèce. Il déclare que le gouvernement "précédent" a fait preuve d'incurie dans la gestion des affaires économiques. A ce facteur s'ajoute la crise du pétrole et la forte augmentation des importations qu'elle a entraînée. Le gouvernement actuel se trouve donc confronté à une situation économique financière et commerciale très délicate. Sur le plan politique, la marge de manoeuvre du Premier ministre est très étroite car l'opposition est à l'affût de tout faux pas. M. Lagacos laisse entendre que compte tenu de cette situation précaire, son gouvernement attend beaucoup des pays occidentaux.

En ce qui concerne le déficit de la balance commerciale de la Grèce avec les pays industrialisés, Athènes ne se fait pas d'illusions et n'escompte pas un renversement de la situation. Le gouvernement cherche cependant certains moyens pour en enrayer l'augmentation.

II Les relations économiques bilatérales

Les relations avec la Suisse sont marquées depuis 1950 par une forte augmentation du déficit grec de la balance commerciale. Le rapport actuel est de 1 à 5, il paraît donc absolument nécessaire à M. Lagacos de tout mettre en oeuvre pour réduire la disparité des échanges. Le chef de la délégation grecque ne fait pour autant aucune proposition concrète, exception faite d'un relèvement du contingent de vin octroyé à la Grèce en 1952. M. Languetin relève que si les exportateurs ont fait de grands efforts de pénétration sur le marché allemand, la Suisse semble-t-il a été quelque peu négligée.

a) la question du vin

Depuis 1952, la Suisse octroie un contingent de 20 mille hectolitres à la Grèce. Ce contingent avait été fixé alors que les échanges entre les deux pays étaient équilibrés. Aujourd'hui, le rapport est très défavorable à la Grèce; M. Lagacos plaide donc pour un réajustement du contingent. Il aimerait pour le moins qu'il soit fixé à 50 000 hectolitres.

M. Languetin fait valoir la part minime des exportations de vin dans les exportations grecques. Il ne s'agit guère que d'un peu plus de 2 millions de francs. Même si elles augmentaient sensiblement le déficit grec resterait important. Il faut donc trouver d'autres mesures plus appropriées pour réduire l'écart de la balance commerciale. En ce qui concerne la limite des 20 mille hectolitres, il paraît difficile aujourd'hui, en dépit de la meilleure volonté de la modifier, cela en raison d'un certain marasme sur le marché du vin suisse (appréciation du franc suisse et dévalorisation subséquente du prix du vin étranger, grande inquié-

tude des viticulteurs, chômage et diminution du nombre des ouvriers étrangers consommateurs habituels de vin). M. Languetin laisse néanmoins entendre que la question d'une augmentation du contingent de vin pourrait plus facilement être réexaminée si du côté grec on procédait à l'achat de bétail d'élevage suisse.

b) le marketing en Suisse de fruits, de légumes et de produits des industries alimentaires

M. Languetin suggère qu'une délégation grecque de spécialistes soit envoyée en Suisse pour établir des contacts avec les importateurs suisses de fruits, de légumes et de produits des industries alimentaires. Cela permettrait aux entreprises grecques d'exportation de mieux connaître les caractéristiques et les exigences du marché suisse des produits alimentaires et de prendre toutes les mesures nécessaires pour pénétrer avec une plus grande efficacité sur ce marché.

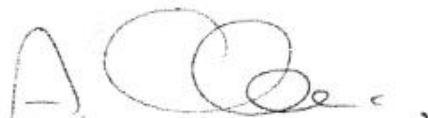
III La question des relations de la Grèce avec la Communauté européenne et la possibilité de conclure un accord intérimaire de libre-échange avec la Suisse

M. Lagacos fait part des intentions grecques d'accélérer la procédure d'intégration de son pays dans la Communauté. Il déclare que le gouvernement grec va poser sa candidature officiellement dans les mois à venir (adhésion complète). Il paraît assez optimiste sur l'issue des négociations mais ne formule aucun pronostic sur leur durée. M. Languetin rappelle qu'il avait déjà évoqué avec le prédécesseur de M. Lagacos la possibilité de conclure un accord intérimaire de libre-échange avec la Grèce jusqu'à ce que cette dernière adhère complètement à la Communauté. Evidemment si cette adhésion devait intervenir dans un avenir proche, un tel accord n'aurait pas de sens, l'Accord d'association Suisse-CE s'appliquant de facto à tout nouveau membre de la Communauté. En revanche, si les négociations entre la CE et la Grèce devaient durer plusieurs années il serait judicieux d'établir avec la Grèce des relations économiques plus étroites. Un tel accord de libre-échange pourrait stimuler l'activité commerciale des partenaires et renforcer les liens entre les entreprises des deux pays. Il serait aussi de nature à rééquilibrer les échanges entre les deux pays. La question d'un accord intérimaire helléno-suisse est également liée à la question des préférences. Du côté suisse, il fut souligné que si les deux pays convenaient de se fixer pour objectif un tel accord intérimaire, il pourrait être possible de revoir la question des préférences dans le sens qu'en attendant la mise en application des engagements réciproques, la Suisse accorde à la Grèce de manière autonome le bénéfice des préférences.

- 4 -

M. Lagacos demande si la Division du commerce ne pourrait pas lui soumettre à titre personnel un aide-mémoire sur un accord de libre-échange entre les deux pays car il n'a pas connaissance des discussions qui ont eu lieu à ce sujet entre M. Languetin et son prédécesseur.

M. Languetin accepte cette requête, la Division du commerce procédera à une petite étude sur cette question et la transmettra à M. Lagacos par le biais de l'Ambassade de Grèce en Suisse.



Copie à :

- Ambassade de Suisse, Athènes
- Vorort de l'union suisse du commerce et de l'industrie, à l'attention de M. P. Veyrassat
- Département politique fédéral, Direction politique à l'attention de M. l'Ambassadeur Muller
- M. le Directeur Jolles
- M. l'Ambassadeur Languetin
- MM. Roches Röthlisberger, Clerc